



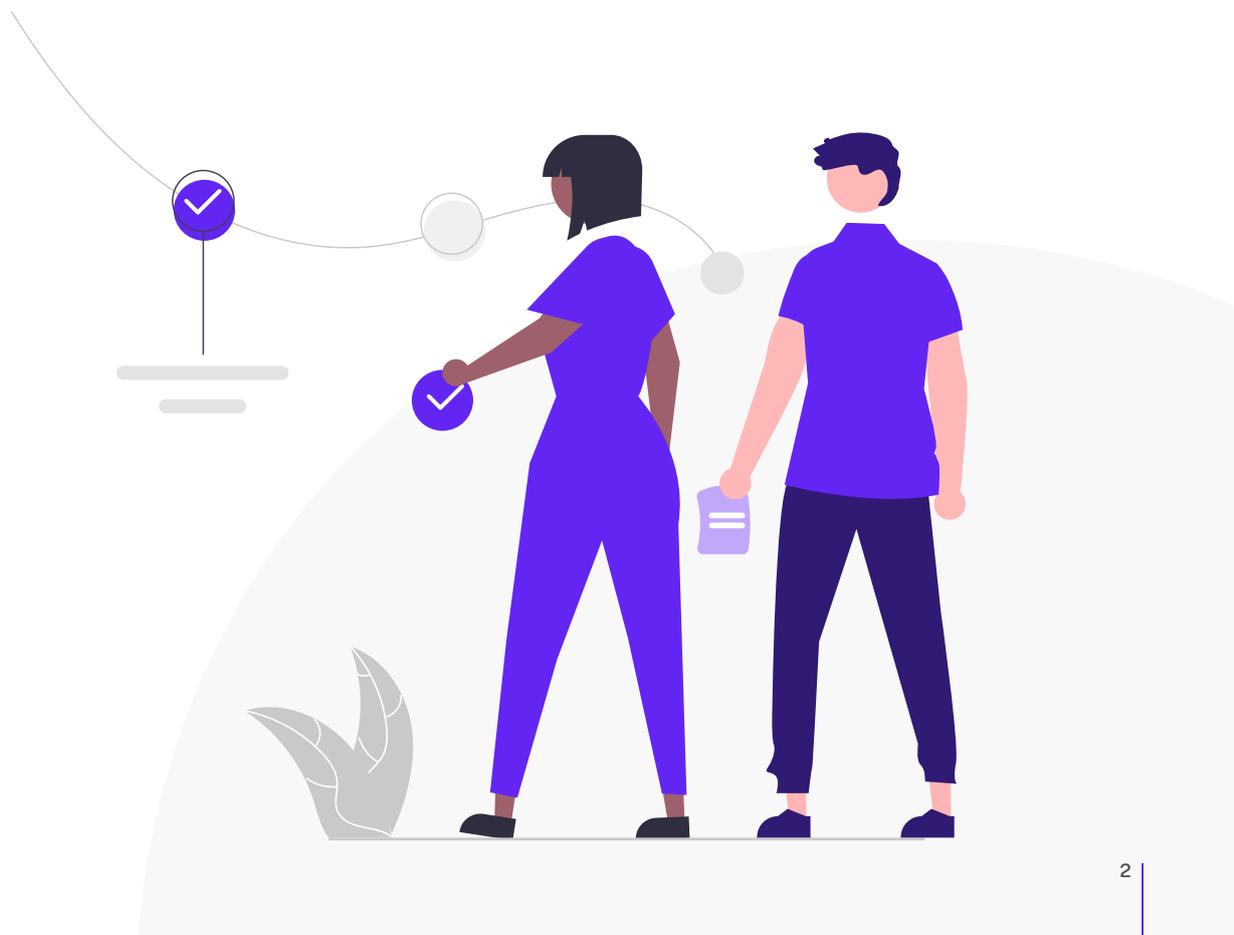
*Tarifs*  
des prestations

**nOMaD**  
*Ensemble, sereinement.*

# Tarifs des prestations 2025

## Sommaire

<i>NOMAD se présente</i>	4
<i>Tarifs</i>	5
<i>Remboursements</i>	6
<i>Absence ou annulation de rendez-vous</i>	7
<i>Aides financières</i>	7
<i>Mode d'emploi pour les factures</i>	8
<i>Questions et contacts</i>	8



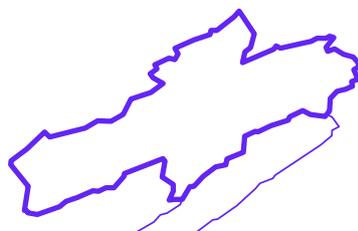
# NOMAD *se présente*

NOMAD est une institution autonome de droit public mandatée par l'État de Neuchâtel. Notre mission est de favoriser l'autonomie et le projet de vie des habitant-e-s du canton de Neuchâtel grâce à des prestations d'aide et de soins à domicile personnalisés, en coordination avec le réseau de santé.

Au travers de cette mission, nous nous engageons à rendre ces services accessibles à toute personne domiciliée dans le canton, quel que soit son âge, sa condition sociale ou économique.

En tant que partenaire de confiance, nous travaillons en étroite collaboration avec les assurances maladie suisses, la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), l'Office d'assurance invalidité neuchâtelois (Office AI) et les institutions socio-sanitaires du canton. Cette coopération nous permet d'assurer une coordination efficace des soins, garantissant ainsi des services de qualité et adaptés à vos besoins spécifiques.

Cette brochure contient tous les renseignements relatifs aux tarifs des prestations et à leur prise en charge ou non par l'assurance-maladie de base.



Pour vous – chez vous  
**AIDE ET SOINS  
A DOMICILE**  
Neuchâtel



# Tarifs

## Prestations remboursées par l'assurance-maladie (LAMal) de base

### Soins

Facturés minimum 10 minutes par visite et arrondi à 5 minutes.

Valable pour les soins généraux et spécialisés (diabétologie, stomathérapie, situations aiguës et palliatives, psychiatrique)

CHF/heure

<b>Soins infirmiers: évaluation, conseils et coordination</b>	
Évaluation des besoins de soins requis, conseils pour les soins et coordination des mesures de soins.	76.90
<b>Soins infirmiers: examens et traitement</b>	
A titre préventif, éducationnel, curatif et/ou palliatif	63.00
<b>Soins d'hygiène et de base</b>	
Aide pour les activités de la vie quotidienne	52.60

### Nutrition

Facturé par forfait, sur prescription du médecin.

CHF

1 <sup>ère</sup> consultation	107.90
2 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> consultation	83.95
Dès la 7 <sup>ème</sup> consultation	69.75
Séance de groupe	33.80

## Prestations non remboursées par l'assurance-maladie (LAMal) de base

### Aide et soutien

Arrondi à 5 minutes. Si pas associé à un soin, minimum 1h00 par visite (sauf exceptions discutées aux préalables avec les clients).

CHF/heure

Aide et soutien	35.00
Forfait de déplacement par visite indépendamment de votre lieu d'habitation pour couvrir les frais de déplacement	8.75



*Nous collaborons de manière étroite avec les institutions socio-sanitaires du canton pour vous offrir une bonne continuité des soins.*

## Remboursements

### Prestations remboursées par l'assurance-maladie de base

Sur la base d'une prescription médicale, les prestations **de soins généraux, spécialisés et d'hygiène** sont remboursées par votre assurance-maladie de base, les éventuelles franchises et quote-part liées à votre assurance demeurent à votre charge.

### Prestations non remboursées par l'assurance-maladie de base

Les prestations **d'aide et soutien à domicile** ne sont pas remboursées par l'assurance-maladie de base. Si vous êtes au bénéfice d'une assurance complémentaire, il convient de vous renseigner sur la couverture éventuelle de certaines de nos prestations comme, par exemple, l'aide et soutien. En effet, chaque assurance propose des prises en charge différentes. Si vous avez une assurance-maladie complémentaire (LCA) qui prend en charge l'aide au ménage, vous devez vous acquitter de vos factures, puis réaliser les démarches auprès de votre assurance pour le remboursement.

### Prestations remboursées en cas d'accident

Si vous exercez une activité professionnelle, votre assurance-accidents prend en charge le coût des soins, une fois la déclaration d'accident effectuée.

Si vous n'exercez pas d'activité professionnelle, la contribution aux soins à la charge de l'assuré, prévue par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), est facturée.

Selon votre assurance, d'autres prestations en dehors des soins peuvent être prises en charge (exemple: aide et soutien).



## Absence ou annulation de rendez-vous

En cas d'absence ou d'annulation des prestations hors urgence médicale, un montant forfaitaire de Fr. 25.00 est facturé lorsque:

- l'annulation des prestations est annoncée dans un délai inférieur à 48 heures;
- les prestations sont refusées par le ou la client-e;
- une absence n'est pas signalée.

Les montants facturés sont à votre charge: ils ne sont ni remboursés par les assureurs-maladie, ni par les prestations complémentaires AVS/AI.

## Aides financières

### Prestations complémentaires

Vous pouvez faire une demande auprès du service des prestations complémentaires (PC) qui, selon des critères d'éligibilité, vous permettra de couvrir en partie ou en totalité <sup>1</sup> **les prestations d'aide et soutien**, non prises en charge par l'assurance maladie de base.

Si cela peut vous concerner, nous vous encourageons à entreprendre des démarches auprès de l'Agence AVS de votre commune. Vous pourrez y recevoir toutes les informations utiles pour constituer votre dossier. Ensuite, votre demande sera traitée par la Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC).

Dès réception de la décision de la CCNC, vous voudrez bien en transmettre une copie à la Direction financière de NOMAD.

- Si vous êtes au bénéfice de PC uniquement, vos factures d'aide et de soutien à domicile seront adressées directement à la CCNC pour remboursement.
- Si vous êtes au bénéfice de PC et que vous avez également une assurance-maladie complémentaire (LCA) qui prend en charge l'aide au ménage, vous devez vous acquitter de vos factures, puis réaliser les démarches auprès de votre assurance et de la CCNC pour le remboursement.

Si vous êtes bénéficiaire des PC, que vous décidez de mettre un terme aux interventions de NOMAD et que vous optez pour une aide au ménage privée, vous devrez faire une demande d'évaluation d'aide au ménage à l'aide d'un formulaire CCNC.



<sup>1</sup> Veuillez noter que les prestations complémentaires remboursent en totalité l'aide et soutien, et en partie l'aide au ménage.

## Mode d'emploi pour les factures

### Prestations remboursées par l'assurance-maladie ou accidents

Les factures sont envoyées à votre assurance et vous en recevez une copie pour information.

Votre assurance vous envoie par la suite un décompte pour la part non prise en charge.

### Prestations à votre charge

Les factures vous sont envoyées une fois par mois et il vous incombe de les payer. Vous avez la possibilité

d'autoriser le recouvrement direct des factures (via le système LSV) ou de payer vos factures électroniquement directement dans votre e-banking (service eBill).

Si vous bénéficiez des prestations complémentaires, les factures sont envoyées directement au service des prestations complémentaires (PC).

Si votre assurance-maladie complémentaire (LCA) couvre une partie des prestations, il vous incombe de régler les factures et de les faire suivre à cette dernière pour tout remboursement.

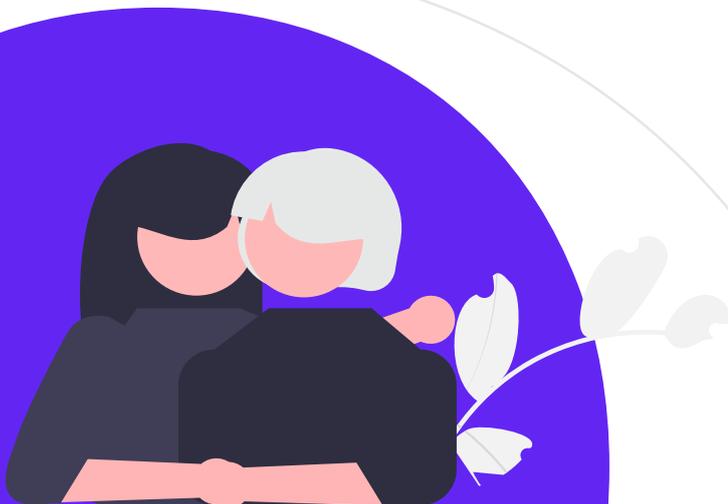


---

## Questions et contacts

### Des questions concernant les tarifs et/ou vos factures ?

- Vous êtes client.e et vous avez une question sur vos factures: vous pouvez vous adresser à la direction financière de NOMAD, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les jours ouvrés au **032 886 83 65** ou via e-mail [df@nomad-ne.ch](mailto:df@nomad-ne.ch).
- Vous n'êtes pas client.e, vous pouvez adresser vos questions concernant nos tarifs à **notre service ALO** (accueil, liaison, orientation), du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 13h00 au **032 886 88 88** ou via e-mail [alo@nomad-ne.ch](mailto:alo@nomad-ne.ch).



## Vous souhaitez faire une demande d'aide financière ou vous renseigner ?

Votre domicile détermine l'agence communale AVS/AI à laquelle vous devez vous adresser.

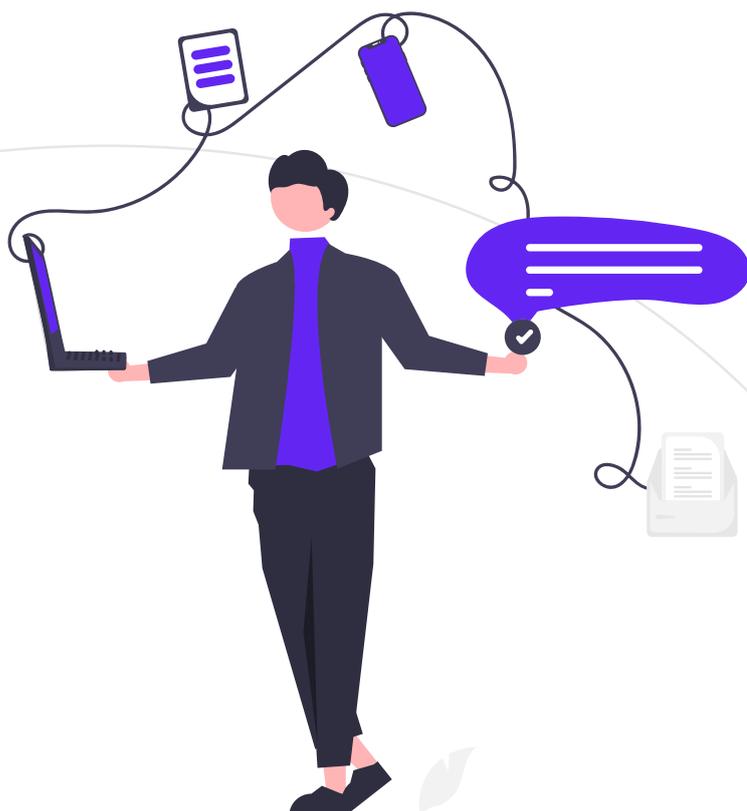
<b>Agence à contacter</b>	<b>Localités desservies</b>
<b>Agence régionale AVS de Neuchâtel</b> Rue St-Maurice 4, 2000 Neuchâtel Tél. 032 717 74 10	Neuchâtel, Valangin
<b>Agence régionale AVS Corcelles-Cormondrèche</b> Chemin de la Croix 7, 2035 Corcelles-Cormondrèche Tél. 032 886 53 03	Corcelles, Cormondrèche
<b>Agence régionale AVS de Peseux</b> Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux Tél. 032 717 74 72	Peseux
<b>Agence régionale AVS de l'Entre-deux-Lacs</b> Grand'Rue 35, 2072 Saint-Blaise Tél. 032 886 49 90	Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignièrès, Marin, Saint-Blaise, Thielle-Wavre
<b>Agence régionale AVS du Littoral Ouest</b> Rue Haute 20, 2013 Colombier Tél. 032 886 50 80	Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Cortailod, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin/Sauges, Vaumarcus
<b>Agence régionale AVS du Val-de-Ruz</b> Rue de l'Épervier 4, 2053 Cernier Tél. 032 886 57 03	Brot-Dessous, Chézard, Dombresson, Engollon, Fontaines, Le Pâquier, Les Haut-Geneveys, Villiers, Boudevilliers, Cernier, Coffrane, Fenin/Vilars/Saules, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin, Savagnier, Rochefort.
<b>Agence régionale AVS Val-de-Travers</b> Rue des Collèges 2, 2108 Couvet Tél. 032 886 44 00	Buttes, Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue, Boveresse, La Côte-aux-Fées, Les Bayards, Les Verrières
<b>Agence régionale AVS Montagnes</b> Grande-Rue 11, 2400 Le Locle Tél. 032 933 84 57	La Brévine, La Chaux-du-Milieu, Les Brenets, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, Le Locle, Les Planchettes
<b>Agence régionale AVS de La Chaux-de-Fonds</b> Rue du Collège 11, 2301 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 967 63 11/12	La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Les Ponts-de-Martel

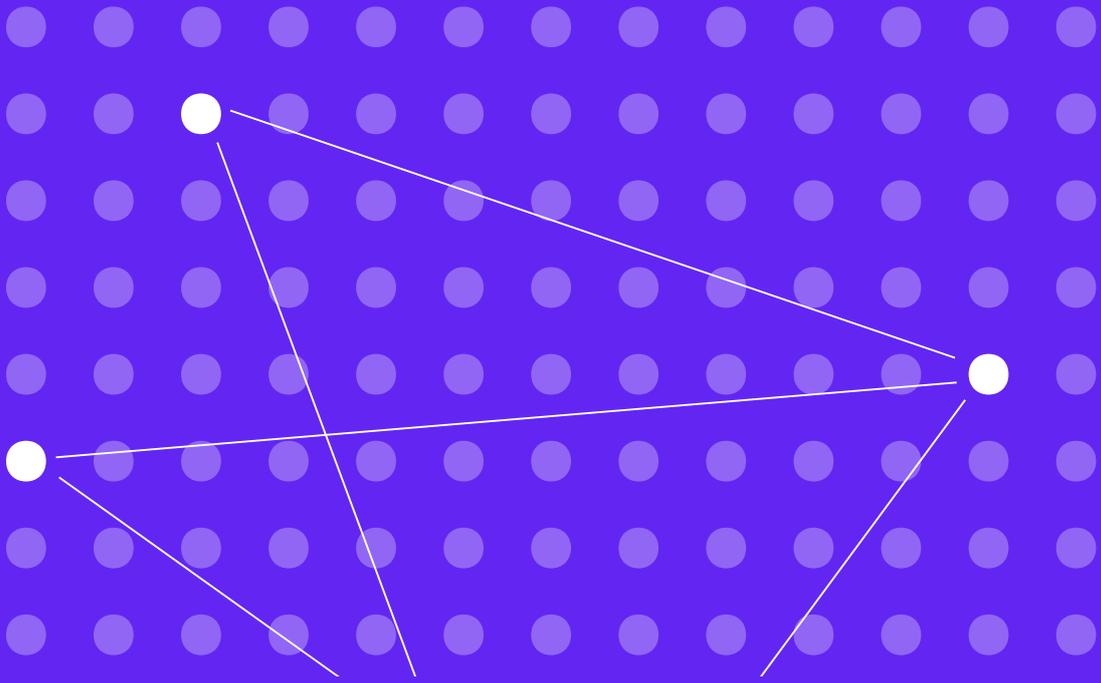
## Questions et contacts

### **Vous avez besoin d'être appuyés dans vos démarches d'aide financière ?**

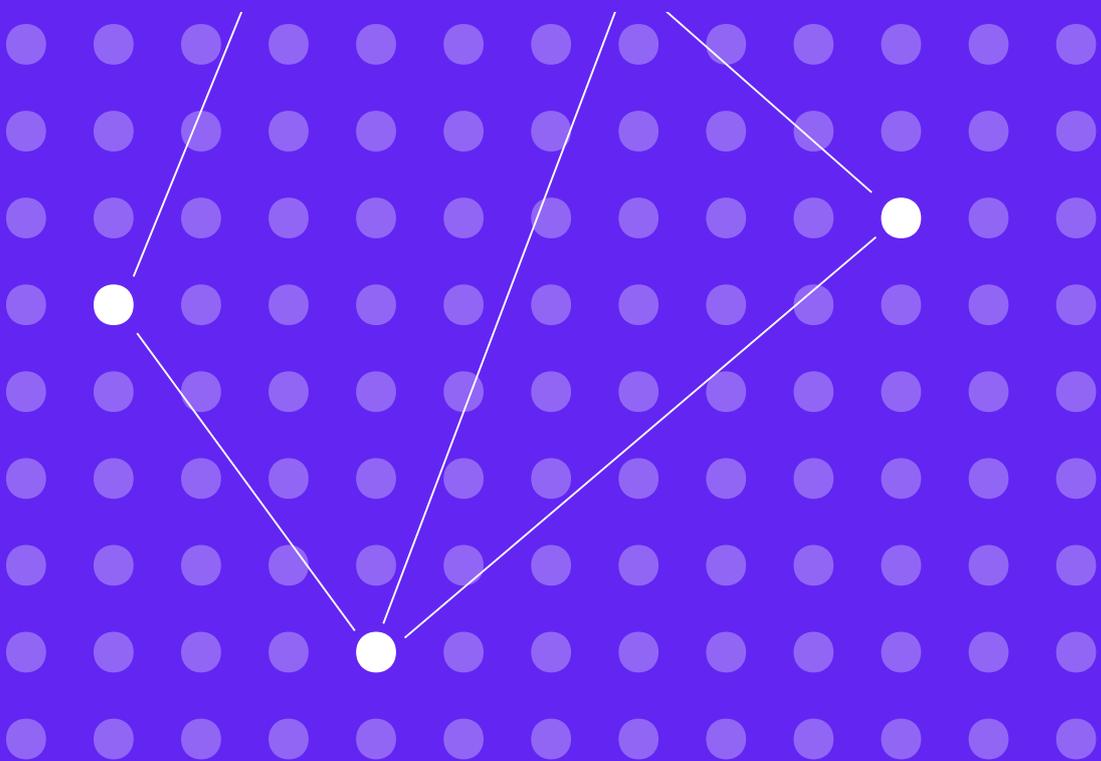
Les organisations Pro Senectute et Pro Infirmis peuvent vous appuyer. N'hésitez pas à les contacter.

<b>Pro Senectute Arc Jurassien</b> <b>Site de Neuchâtel</b> Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel Tél. 032 886 83 40	Pro Senectute Arc Jurassien Site de La Chaux-de-Fonds Rue du Pont 25, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 886 83 00
<b>Pro Infirmis</b> <b>Service cantonal de Neuchâtel</b> Rue de la Maladière 35, 2000 Neuchâtel Tél. 058 775 36 60	Pro Infirmis Service régional des Montagnes neuchâtelaises Rue Chandigarh 4, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 058 775 36 20





*Travailler en réseau,  
créer des ponts, des liens.*



*Ensemble, sereinement.*

*Ensemble,  
sereinement.*

## **NOMAD**

Siège et Direction générale  
Rue du Pont 25  
2300 La Chaux-de-Fonds

**Tél. 032 886 88 88**  
**[alo@nomad-ne.ch](mailto:alo@nomad-ne.ch)**



**[nomad-ne.ch](http://nomad-ne.ch)**